



CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du lundi 7 novembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni le 7 novembre 2016 sous la présidence de **Monsieur Thierry LE BIHAN, Maire**.
28 présents

POUVOIRS :

Mme ROSE-AUBRÉE à Mme CORMENIER
M. VIDEAU à M. BONNET (à partir de la délibération n°10)

Le **Conseil Municipal** prend acte :

- les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables (PADD) portant sur l'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal.
- du rapport d'activités et de développement durable 2015 de Rennes Métropole

A l'unanimité, **le Conseil Municipal** décide :

- d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 3 octobre 2016.
- d'approuver la convention d'autorisation d'occupation des locaux à Mordelles par Rennes Métropole.
- d'instaurer l'IFSE (Indemnité de fonctions, de sujétions, et d'expertise), la partie fixe du RIFSSEP pour le personnel communal.
- de supprimer un poste d'agent de maîtrise et de créer un poste d'agent de maîtrise principal.
- d'approuver : le rapport de la CLECT, le montant d'AC 2016 corrigée et le montant d'AC 2017 corrigée.
- d'attribuer le lot n°1 voirie et assainissement au groupement d'entreprises composé de ERTP KERAVIS, de SURCIN TP et de CARDIN TP et le lot n°2 réseaux divers à l'entreprise SANTERNE pour les travaux d'aménagement de la ZAC des Fontenelles 2.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention avec l'association Loisirs et Culture gestionnaire de l'accueil de loisirs Les Bruyères.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention RASED avec les communes de la circonscription.
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à déposer des permis de construire concernant les jardins familiaux et le boulodrome

Le **Conseil Municipal** prend acte des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal concernant :

- ✓ Renonciation à l'exercice du droit de préemption concernant les propriétés :
 - SCI Les Claviers représentée par M. et Mme QUENOILLERE 25, Avenue du Maréchal Leclerc
 - M. et Mme BALY Régis 10, square du Gros Chêne
 - M. DENAIS Philippe 1, rue François Mitterrand
 - Consorts DELANOE 108, Avenue du Maréchal Leclerc
 - Consorts THEZE 56, Avenue du Maréchal Leclerc

- ✓ Marché conclu avec la société GESCIME - BREST pour la maintenance d'un logiciel de gestion des cimetières.

- ✓ Décide de contracter un prêt, pour un montant de 673 684 euros, pour financer les investissements prévus au budget primitif 2016 de la ville, auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, groupe Arkéa.

- ✓ Marché conclu avec l'entreprise SOCLIM - Vern sur Seiche pour la réalisation de travaux de rénovation de la chaudière du groupe scolaire de la Chesnaye.

- ✓ Avenant au marché relatif à une mission de contrôle des installations techniques de l'ensemble des bâtiments et équipements communaux conclu avec la société SOCOTEC - CESSON SEVIGNE pour la prise en compte des prestations suivantes : vérification périodique des installations électriques et des équipements électriques (périodicité de 12 mois) du Hub Mordelais au 10 avenue du Gretay et du local informatique au 8 avenue du Gretay.

- ✓ Marché conclu avec le groupement conjoint composé de la société Ouest Aménagement - LE RHEU et le bureau d'études Jolivet Architecture - RENNES pour la réalisation d'une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de jardins familiaux sur la ZAC Val de Sermon.

- ✓ Avenant au marché relatif à la location et l'entretien de vêtements de travail et d'essuies mains pour les agents des services techniques conclu avec ANETTE DEUX - Beignon pour prolonger le marché initial de 12 mois soit jusqu'au 31 août 2017.

- ✓ Le plan d'eau dit de la Biardais cadastré sections ZW 5-9-45-74 et 76 est classifié en plan d'eau « eau libre » considérant que ce plan d'eau ne dispose pas de dispositif faisant obstacle au passage naturel du poisson.